

## **Déclaration liminaire à la CAPLocale 3 du 15 décembre 2016 Affectations des agents C au 1er mars 2017**

Madame la Présidente,

Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Depuis maintenant 15 ans, ce sont près de 35000 emplois qui sont supprimés à la DGFIP. Dans ce chiffre figure les 1630 suppressions prévues en 2017 dont les 15 pour la DDFIP de la Charente.

Concernant la catégorie C à la DDFIP de la Charente, en 10 ans nous avons perdu 160 emplois, soit presque la moitié de ceux qui existaient en 2007.

Aux élections professionnelles (DGI et DGCP) de 2007, il y avait 300 électeurs inscrits. Au 31/12/2016, il y a 155 agents présents «physiquement» soit une perte de 145 agents en 10 ans.

Au-delà des suppressions d'emplois, l'écart constaté entre les emplois implantés et les emplois réels, conduit à des déficits particulièrement significatifs dans tous les départements, génèrent des difficultés professionnelles et humaines au quotidien dans les services et impactent très fortement les possibilités de mutation des agents.

Nationalement, les chiffres, annoncés au projet de mouvement complémentaire C, font apparaître au 31/12/2016 un déficit de 2466 emplois.

Ce déficit se creuse d'année en année, il était de 1765 au 31/12/2015 et de 1217 au 31/12/2014.

Localement, vous nous annoncez un déficit de 17,5 ETP (Equivalent Temps Plein) au 31/12/2016.

Nous vous rappelons que Solidaires Finances Publiques revendique pour tous les agents, l'affectation nationale la plus fine possible sur des postes fixes. Ainsi, l'affectation nationale à la commune notamment constitue une réponse pour certains RAN ou missions structures moins attractives que d'autres. Certains agents hésitant ou refusant de prendre le risque d'une mobilité qui dégraderait plus qu'elle n'améliorerait leur situation actuelle.

Comme nous le faisons depuis plusieurs CAPL et CTL, concernant l'affectation des agents C sur la structure direction, nous tenons à dénoncer la situation aberrante qui prévaut actuellement.

Il n'est pas acceptable que les emplois de cette structure soient toujours «filiarisés». Au TAGERFIP 2016, sur les 37 emplois C direction implantés, 4 sont Gestion Fiscale et 33 Gestion Publique (dont 21 emplois au CSB).

La seule solution pour sortir de cet imbroglio est de permettre aux agents C d'obtenir dès les mutations nationales la structure Direction comme elle existe déjà pour les cadres A et B.

Cette revendication doit absolument être prise en compte par la direction Générale et proposé lors du(es) prochain(s) groupe(s) de travail national(aux) sur les règles de mutation.

De même localement, nous demandons que les règles prévoient aussi l'affectation la plus fine possible, ce qui passe par l'identification au TAGERFIP de toutes les structures adossées à un service tel que par exemple pour notre DDFIP, le pôle d'enregistrement, les divisions de la direction, le CSB... cette liste n'étant pas exhaustive.

Pour conclure, nous souhaitons, mais cela est déjà prévu, avoir communication des décisions d'affectation des agents ALD RAN ou ALD Département.